

ÉTAT DES MAMMIFÈRES MARINS DES ÎLES DE GUADELOUPE

Dans quel état se trouve la biodiversité marine de l'archipel ?

OBJECTIF DE L'INDICATEUR

Cet indicateur a pour objectif de dresser un état des connaissances acquises sur les mammifères marins présents dans l'espace maritime de la Guadeloupe, de présenter l'état de conservation de ces espèces et les actions de préservation mises en place sur le territoire. Les mammifères marins rassemblent les cétacés (dauphins, baleines, etc.), les pinnipèdes (otaries, phoques et morse), les siréniens (lamantins et dugong), les loutres marines et même... l'ours polaire !

Aujourd'hui, seuls les cétacés sont encore résidents de nos eaux. Espèces emblématiques, leur place au sommet de la chaîne alimentaire en fait des espèces indicatrices majeures pour évaluer l'état écologique des milieux et surveiller l'état du milieu marin.

L'amélioration des connaissances sur les mammifères marins présents en Guadeloupe mobilise plusieurs structures (associations et organismes publics) qui collaborent depuis de nombreuses années. De plus, la coopération avec les territoires voisins permet la mise en place de projets et de programmes régionaux qui améliorent la compréhension des populations et des déplacements de ces animaux dans la région caraïbe.



▲ Groupe de dauphins de Fraser

© CCS

RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES

23 Espèces de cétacés observées dans les eaux de l'archipel
soit près de **1/4** des espèces mondiales connues de 2000 à 2024

Au moins **3** espèces sont présentes toute l'année :
- dauphin tacheté pantropical
- grand dauphin globicéphale tropical

143 000 km²
AGOA
Un sanctuaire dédié, couvrant **100 %** des habitats marins en Guadeloupe

TOUTES les espèces de mammifères marins sont protégées au niveau national

Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection

2 espèces disparues :
le phoque moine des Caraïbes et le lamantin

1 espèce **menacée** :
le cachalot

Pour les 18 espèces classées sur la Liste rouge locale des espèces menacées (2021), UICN

CONTEXTE

L'arc antillais abrite des **milieux marins très diversifiés** et les Antilles constituent un espace majeur pour de **nombreuses espèces de mammifères marins qui y réalisent tout ou une partie de leur cycle de vie** : reproduction, élevage des jeunes, alimentation, sociabilisation. La préservation des eaux caribéennes constitue un **enjeu majeur** pour leur survie, car ils font face à des pressions liées aux activités humaines (collisions, dérangement, pollutions, captures accidentelles, chasse, etc.).

En Guadeloupe, la **majorité des connaissances actuelles concerne la Côte-sous-le-vent**, qui combine des conditions environnementales et climatiques plus favorables pour l'observation des mammifères marins que la façade atlantique. Le manque de données sur de nombreuses espèces rend difficile l'évaluation de l'état de leurs populations. La **réalisation de suivis réguliers et l'amélioration des connaissances** sont ainsi **primordiales** pour **préserver efficacement et durablement les mammifères marins, ainsi que leurs habitats**.

RÉSULTATS

1. État de la connaissance

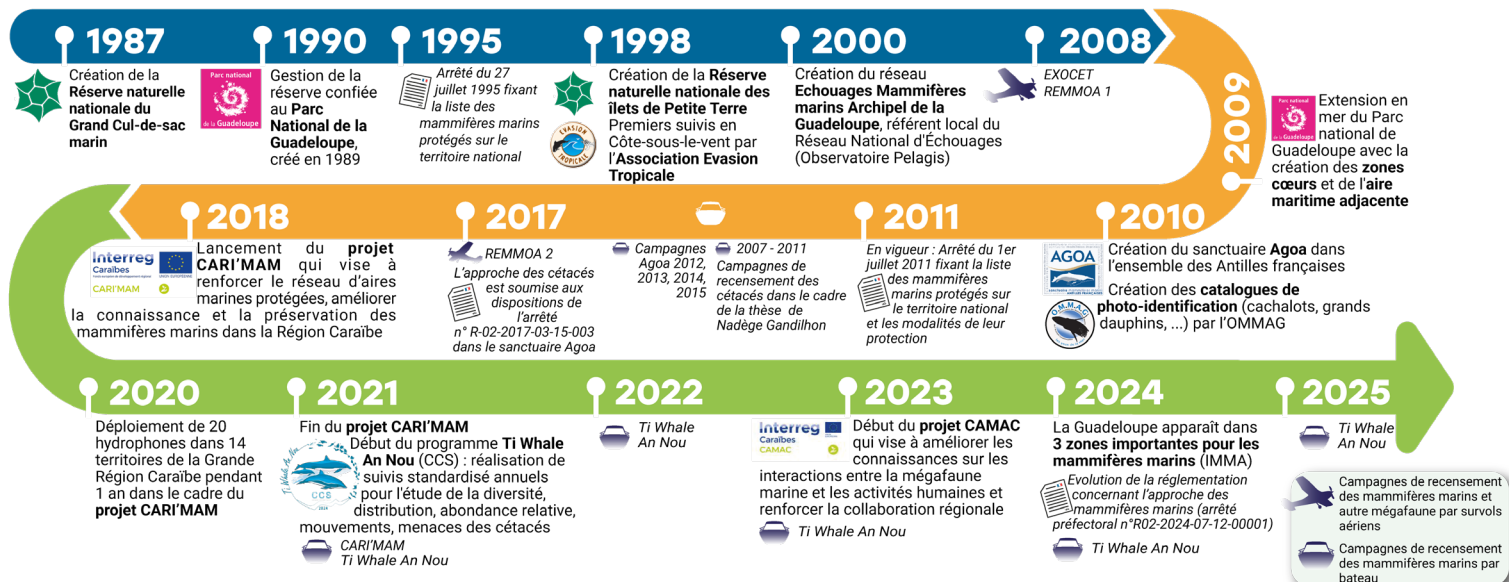
1.1. Les acteurs de l'étude et de la protection des mammifères marins



◀ **Figure 1** : Structures associatives en lien avec les mammifères marins en Guadeloupe

Il existe une grande diversité d'acteurs sur le territoire qui oeuvrent pour **l'amélioration des connaissances, l'éducation à l'environnement et sa préservation**. En plus des suivis réalisés régulièrement dans les eaux guadeloupéennes, des missions temporaires permettent **d'enrichir la connaissance depuis plus de 25 ans**.

Dates clés des principaux programmes de suivi et mesures de gestion



Cette frise n'a pas vocation à être exhaustive.

1.2. Les méthodes d'étude

Plusieurs **méthodes complémentaires** sont utilisées pour étudier les mammifères marins. La combinaison de ces techniques permet d'obtenir une **vision d'ensemble de la diversité, de la distribution et du comportement, tout en limitant les biais**. La complémentarité des outils d'étude permet de mieux appréhender les spécificités de chaque espèce.

La première méthode pour l'étude des mammifères marins est le **recensement des espèces** (inventaire), qui consiste à noter l'ensemble des espèces observées dans un périmètre, de façon opportuniste ou protocolée.

Pour avoir une estimation de la fréquentation des différentes espèces, des protocoles scientifiques précis sont requis. La **méthode des transects** consiste à suivre une ligne imaginaire (transect) et à identifier les individus observés (espèce, nombre). Les transects peuvent être réalisés par voie maritime (en bateau), ou voie aérienne (survol en avion) selon l'échelle de l'étude. Les **survolés aériens** permettent d'avoir une plus grande couverture spatiale, et ainsi d'améliorer les connaissances au large mais ils sont plus chers et induisent une plus faible couverture temporelle.



Caudale de cachalot ►
© Dany Moussa (OMMAG)

◀ Dorsale de Grand dauphin
© Laurent Bouveret (OMMAG)



Les cétacés passent la majeure partie de leur vie sous l'eau, ils sont donc très peu en surface par rapport à la totalité de leur temps de vie. Pour les détecter sous l'eau, les scientifiques utilisent la **méthode acoustique**. Elle consiste à étudier les sons émis par les mammifères marins, spécifiques à chaque espèce, et permet de suivre au cours du temps la fréquentation d'un site et de mieux comprendre le rythme d'activité des animaux.

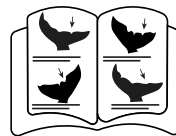
Enfin, l'**identification individuelle** (photo-identification) permet d'obtenir des estimations assez précises des populations, notamment résidentes par la «recapture» des individus.

La photo-identification

Une **technique visuelle de suivi** des mammifères marins est la photo-identification. Il s'agit d'une méthode basée sur les **marques naturelles et des cicatrices observées** chez les animaux. L'ensemble de ces marques constituent des **critères d'identification de chaque individu**.

Chaque photo prise d'un animal est comparée à un **catalogue numérique par espèce** qui regroupe l'ensemble des photos et des individus identifiés. Cela permet de déterminer si l'individu observé est déjà connu. Si ce n'est pas le cas, il est ajouté au catalogue avec les photographies qui permettent de le reconnaître.

Pour les baleines à bosses, la plateforme [Happywhale](#) est une référence.



Flukebook est un catalogue en ligne utilisé dans la région caraïbe pour la reconnaissance semi-assistée par intelligence artificielle de certaines espèces.

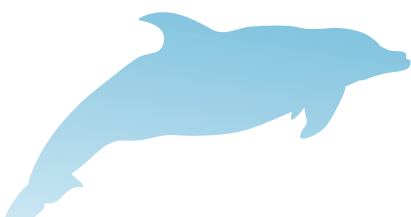
2. Les mammifères marins de Guadeloupe

2.1. Richesse des mammifères marins

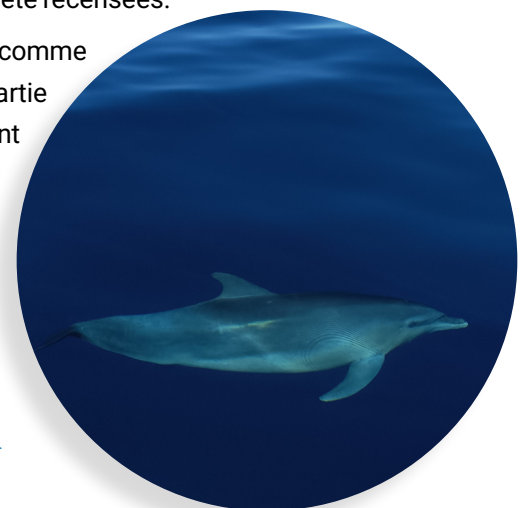
Environ **1/4** des espèces de cétacés connues dans le monde ont été observées dans les Antilles françaises. Dans les eaux de l'archipel guadeloupéen, une **vingtaine d'espèces** de mammifères marins ont été recensées.

Une dizaine d'espèces sont régulièrement observées ; soit tout au long de l'année comme le [dauphin de Fraser](#), le [dauphin tacheté pantropical](#), ou le [cachalot](#) ; soit une partie de l'année, comme les [baleines à bosse](#). D'autres espèces, comme les [orques](#) sont observées occasionnellement autour de l'archipel.

Enfin, certaines espèces sont rarement observées, comme le **rorqual boréal**. Quelques rares cas d'observation de **phoques à capuchon** ont été recensés dans les Petites Antilles, y compris en Guadeloupe. Il s'agit de comportements inhabituels pour une espèce qui fréquente les eaux froides de l'Atlantique nord.



Grand dauphin en Côte-sous-le-vent ►
© Lisel Loschenkohl

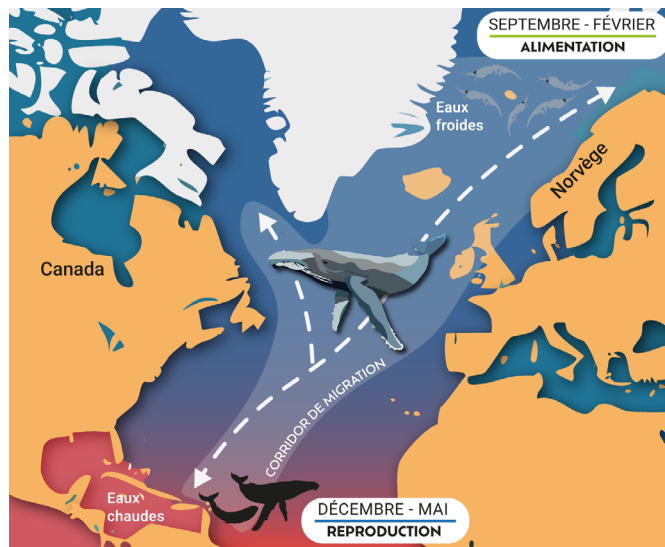


2.2. Cycle de vie des mammifères marins

Certaines espèces, comme les **grands dauphins**, les **dauphins tachetés pantropicaux** ou les **cachalots**, sont observées tout au long de l'année. La ré-observation d'individus identifiés et de groupes permet d'obtenir des informations sur les déplacements inter-îles de ces espèces et d'améliorer les connaissances sur la dynamique des populations présentes dans les Caraïbes.

Les **baleines à bosse**, en revanche, sont des espèces **migratrices**. Elles voyagent sur des milliers de kilomètres entre les **zones de reproduction**, localisées dans les eaux chaudes tropicales, et les **zones d'alimentation** dans les eaux froides qui sont riches en éléments nutritifs. L'utilisation de balises GPS sur des individus et la photo-identification ont permis de mettre en évidence les différents « **corridors bleus** » **migratoires** empruntés par les baleines à bosse ([plateforme BlueCorridors.org](https://bluecorridors.org)), et qui constituent des **routes vitales pour leur survie**, d'où l'importance de les préserver.

Elles fréquentent saisonnièrement les eaux de l'archipel pendant la saison sèche, où elles sont **généralement observées le long des côtes de février à avril**. Durant cette période, elles ne se nourrissent pas et puisent dans leurs réserves de graisses accumulées pendant l'hiver.



▲ **Figure 2** : Principaux corridors de migration utilisés par les baleines à bosses observées en Guadeloupe. *Les périodes sont indiquées à titre indicatif, les variations observées dépendent des individus et de leur durée de migration.* D'après Blue Corridors (WWF).

3. Etat de la connaissance

3.1. Distribution spatiale des espèces

Les mammifères marins sont répartis dans l'ensemble de l'espace maritime de la Guadeloupe¹. La **diversité plus élevée d'espèces observées dans la zone du talus** peut s'expliquer par un effort d'observation accru, mais aussi par d'autres facteurs environnementaux et écologiques comme la profondeur, les reliefs sous-marins, et la disponibilité en nourriture. Malgré une grande diversité d'espèces, les **densités**

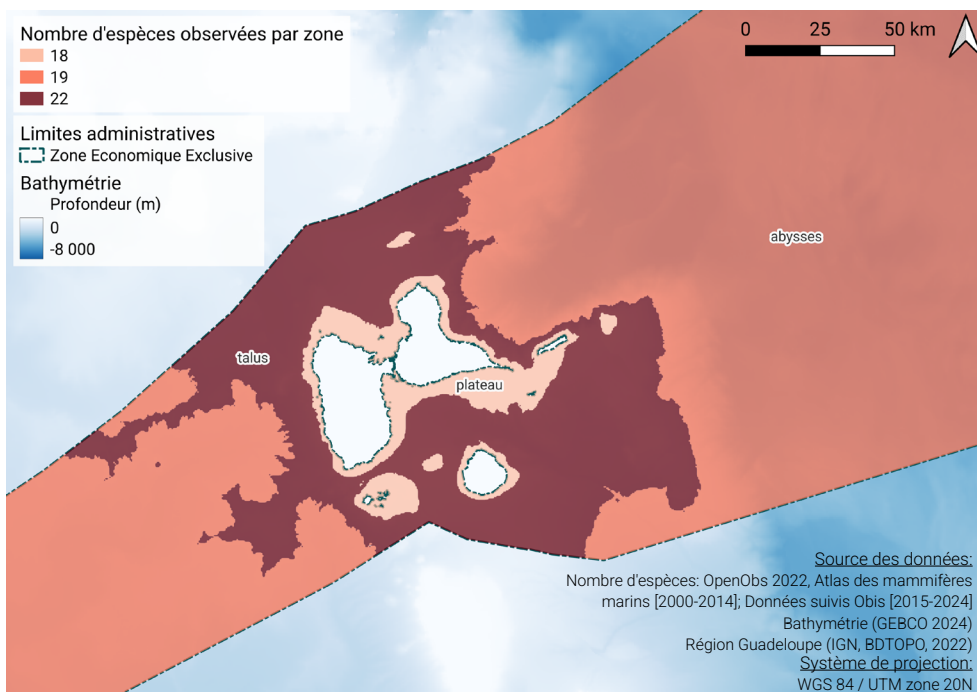
(nombre d'individus par km²) relevées à l'échelle des **Antilles françaises sont faibles**. À titre d'exemple, dans les Antilles françaises, le projet REMMOA (2008, 2017) a estimé à **200 individus en moyenne** la population de cachalots, avec **1 individu pour environ 700 km²**, soit **21 fois moins** que pour les grands dauphins, estimé à **3 individus pour 100 km²** (d'après le Rapport REMMOA II, 2019).

¹ Périmètre de la zone économique exclusive : eaux placées sous juridiction française au large de la Guadeloupe

► **Figure 3** : Nombre d'espèces observées par zone entre 2000 et 2024.

Plateau : profondeur entre -100 m et 0 m ; Talus : profondeur entre -1500 m et -100 m ; Abysses : profondeur inférieure à -1500 m.

D'après les données *Atlas des mammifères sauvages de France* (2000-2014) et OBIS (2015-2024).



Source des données:
Nombre d'espèces: OpenObs 2022, Atlas des mammifères marins [2000-2014]; Données suivis Obis [2015-2024]
Bathymétrie (GEBCO 2024)
Région Guadeloupe (IGN, BDTOPO, 2022)
Système de projection: WGS 84 / UTM zone 20N



3.2. Les données d'échouages

Depuis la création du réseau d'échouages en Guadeloupe à la fin des années 90, les principales espèces retrouvées mortes échouées sont les baleines à bec, suivies par le grand cachalot et le grand dauphin. Depuis 1990, la **tendance générale est stable en Guadeloupe**. En moyenne, on dénombre 3 échouages² par an (*Rapport Pelagis 2023*).

Localement, le Réseau Echouages de mammifères marins de l'Archipel Guadeloupéen est constitué d'une vingtaine de personnes formées et habilitées à intervenir sur les échouages.

² Lorsqu'un animal marin (vivant ou mort) est retrouvé hors de l'eau, sans possibilité d'y retourner.

En 2023, **4 cétacés** ont été retrouvés échoués sur le littoral guadeloupéen : 1 cachalot nain aux Saintes, 1 cachalot pygmée au Moule, 1 grand dauphin et 1 baleine à bec de Cuvier à Pointe-Noire.

Les **causes de mortalité peuvent être d'origine naturelle** (maladies par exemple) **ou anthropique** (collisions, pollutions, ou captures par les engins de pêche). Cependant, elles sont **difficiles à déterminer dans la majorité des cas**.

Les échouages révèlent une présence probablement plus importante des espèces de grands plongeurs (baleines à bec) que ne le révèlent les observations en mer.

4. État de conservation des mammifères marins

Qu'est-ce que la Liste rouge ?

La **Liste rouge des espèces menacées de l'UICN³** peut être établie à l'échelle **mondiale, nationale ou régionale**, en s'appuyant sur une méthode scientifique éprouvée. Les experts évaluent les espèces au sein d'un groupe, dressant ainsi un état des lieux de la biodiversité sur le territoire. Ils caractérisent le degré de menace pesant sur chaque espèce, estiment son risque d'extinction et la rattachent à une catégorie spécifique.

³ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Figure 4 : Principales catégories de la Liste rouge.
D'après UICN Comité français

Les espèces menacées présentent un risque d'extinction plus important que les autres espèces.

EX	Éteinte au niveau mondial
RE	Disparue au niveau régional
Espèces menacées	
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes



▲ **Figure 5 :** Etat de conservation des espèces disparues, menacées d'extinction et quasi-menacées sur la liste rouge Faune de Guadeloupe. Dans les encadrés colorés, le nombre et les espèces classées par catégorie (UICN, 2021).

En 2021, la liste rouge des espèces menacées de Guadeloupe a évalué le statut de conservation à l'échelle régionale de **18 espèces**. Parmi les 7 espèces dont le statut a pu être évalué, le **phoque moine des Caraïbes** est considéré comme **éteint depuis 1994, victime de la chasse intensive et de la surpêche**.

Le **lamantin des Caraïbes** a **disparu de Guadeloupe**, mais d'autres populations subsistent ailleurs sur certaines côtes de l'Atlantique ouest.

Pour 11 espèces (**61 %**), l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes.

➡ **Ce manque de données met en évidence des populations restreintes avec plusieurs espèces de petits cétacés rarement observées qui ne permettent pas d'évaluation, malgré des prospections et des données long terme.**

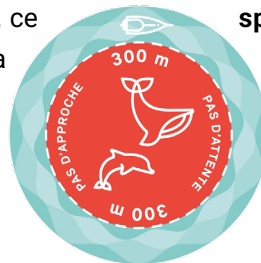
5. Les mesures de protection et de conservation

5.1. Le sanctuaire Agoa

Le sanctuaire Agoa est une **aire marine protégée dédiée aux mammifères marins** qui s'étend sur l'ensemble des zones économiques exclusives des Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Il couvre plus de **143 000 km²**, ce qui représente plus de **1/4** de la superficie de la France hexagonale. Cette superficie s'explique par la taille des zones indispensables à la survie des mammifères marins (domaines vitaux), qui est gigantesque pour certains mammifères marins migrants.

Des réglementations spécifiques sont mises en place dans le sanctuaire, comme l'interdiction de s'approcher à moins de 300 mètres des animaux.

L'objectif principal du sanctuaire est de **garantir un état de conservation favorable** des mammifères marins en les **protégeant ainsi que leurs habitats des impacts négatifs des activités humaines** (directs ou indirects, avérés ou potentiels). Il s'agit d'un **outil de protection qui vise à garantir leur tranquillité**, c'est pourquoi le simple fait de perturber un individu y est interdit.



Le sanctuaire est également un acteur essentiel pour **l'acquisition des connaissances et la coopération avec les acteurs de la mer aux niveaux local et régional**. Il est reconnu comme une **aire spécialement protégée au titre du protocole SPAW** par la convention internationale de Carthagène.

◀ **Figure 6 :** Je ne m'approche pas à moins de 300 m sur l'eau, sous l'eau et au-dessus de l'eau
© Sanctuaire Agoa

5.2. Les aires importantes pour les mammifères marins (IMMAs)

Depuis 2019, la communauté scientifique coopère au niveau mondial afin d'établir des aires importantes pour les mammifères marins ("**IMMAs** , *Important Marine Mammal Areas*", en anglais). Elles sont définies comme des **portions de l'habitat importantes pour une ou plusieurs espèces de mammifères marins qui peuvent être délimitées et gérées à des fins de conservation**.

En 2025, l'archipel de Guadeloupe apparaît dans **3 IMMAs** et dans **2 autres zones d'intérêt** pour les mammifères marins.

5.3. Protection des espèces

Une espèce et son habitat sont protégés lorsqu'ils jouent un **rôle indispensable dans l'écosystème**, constituent un élément remarquable du patrimoine naturel, ou bien en raison de leur intérêt scientifique. En France, les espèces animales et végétales sont protégées par des **arrêtés ministériels**.

En 1995, un **premier arrêté** établit la liste des mammifères marins protégés en France. En 2011, un **nouvel arrêté** actualise la liste mais **intègre aussi les modalités de protection ainsi que la protection des habitats (sites de repos et reproduction)**.

Qu'ils soient **vivants ou morts**, il est **interdit** de :

- Détruire, capturer, mutiler ou tuer ces animaux
- Les perturber intentionnellement dans leur milieu naturel
- Les naturaliser
- Les transporter, les utiliser, ou les détenir, les colporter
- Les mettre en vente, les vendre ou les acheter

Il est également interdit de détruire, modifier, ou dégrader les habitats naturels de ces espèces.

En dehors des eaux sous juridiction française, des **conventions protègent également ces espèces aux niveaux européen et international**, comme le protocole SPAW de la [Convention de Carthagène](#), la [Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices](#) et la Convention de Washington ([CITES](#)), qui veille à ce que le commerce international des animaux et végétaux ne menace pas la survie des espèces dans leur milieu naturel.

Tous les mammifères marins sont listés dans l'annexe 2 du protocole SPAW pour la protection stricte de ces espèces à l'échelle internationale (19 territoires signataires du protocole SPAW).

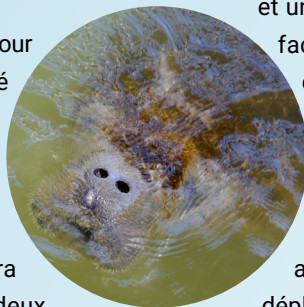


La **perturbation intentionnelle** des mammifères marins peut conduire à une **amende pouvant aller jusqu'à 3 500€** pour une personne morale ([Article R415-1](#)). D'autre part, **porter atteinte à la conservation d'espèces protégées** est un **délit puni de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende** ([Article L415-3](#)).

Focus sur le projet de réintroduction du lamantin par le Parc national de la Guadeloupe (2000-2018)

Lancé au début des années 2000, un programme de réintroduction des lamantins a été initié par le Parc national de la Guadeloupe. **L'objectif était de reproduire des animaux issus de captivité dans un centre implanté en Guadeloupe afin de relâcher les individus nés sur le territoire dans la Baie du Grand Cul-de-Sac Marin.**

En 2016, deux mâles nés au zoo de Singapour arrivent permettant de tester l'adaptabilité des animaux aux protocoles et aux installations. L'un décède après deux mois d'une maladie rénale asymptomatique non encore observée sur cette sous espèce par la médecine vétérinaire. L'autre sera transféré au Parc zoologique de Paris deux ans plus tard, ne pouvant être maintenu en captivité sans interactions sociales.



Kai, un des deux lamantins
© Jacques Clauzier, PNG

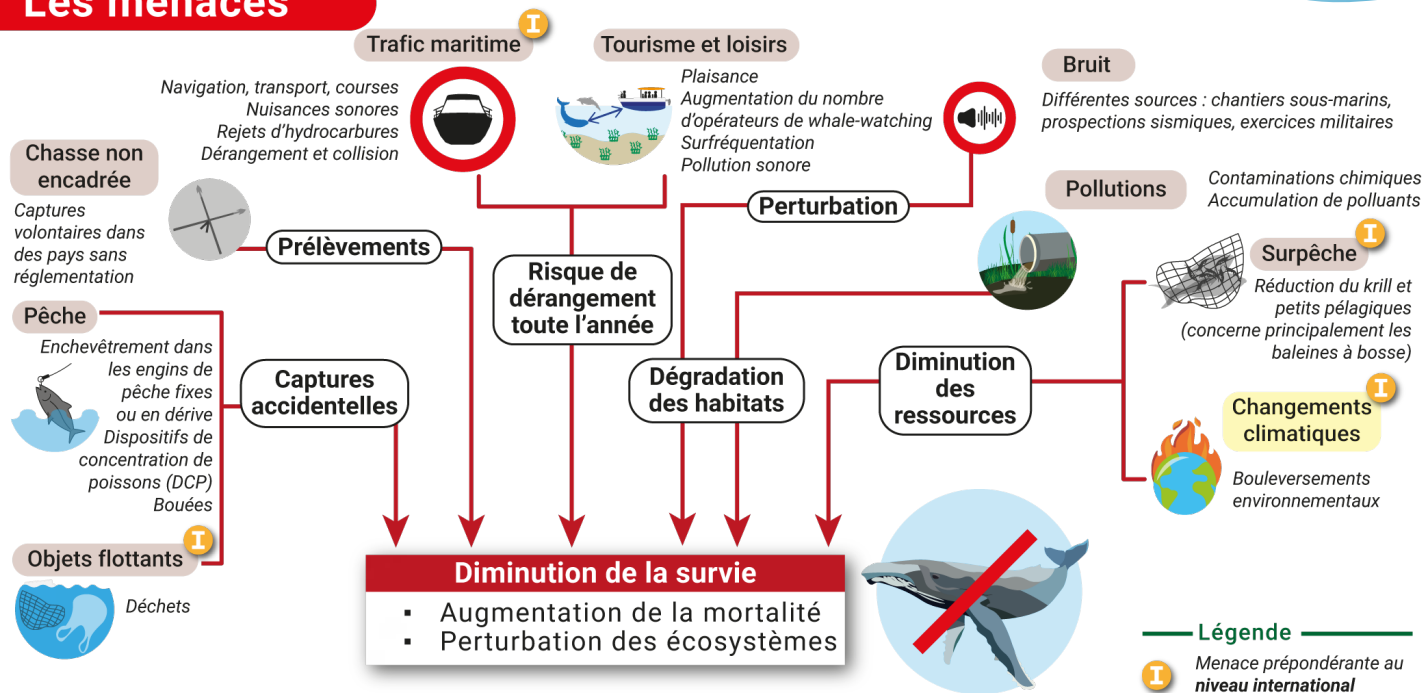
Si cette première tentative de réintroduction n'a pas pu aboutir, les **connaissances vétérinaires sur les lamantins en captivité ont pu être approfondies** (préparation au soft released, inventaires des animaux captifs ou en réhabilitation, etc.).

Ce projet a également favorisé la coopération internationale et une approche de gestion intégrée avec la considération de facteurs écologiques, économiques, et sociaux. Enfin, il a contribué à sensibiliser le grand public et les scolaires face aux menaces qui pèsent sur le Grand Cul-de-Sac Marin.

Bien que suspendu, **le programme conserve une pertinence écologique élevée** : l'objectif de **restaurer la connectivité fonctionnelle entre noyaux de population** au sein de la métapopulation antillaise est étayé par des déplacements inter-îles documentés de deux individus vers la Guadeloupe et Saint-Martin depuis Porto Rico, **suggérant la faisabilité de la dispersion** et, à terme, de flux géniques.

5. Menaces et solutions

Les menaces



Les solutions

Outils de protection

Réglementations

- Arrêtés ministériels:
 - Protection de toutes les espèces de mammifères marins
- Conventions internationales:
 - CITES, Commission Baleinière Internationale
- Coopération internationale
- Définition d'aires d'importantes pour les mammifères marins (IMMA) à l'échelle mondiale et de « corridors bleus » transfrontaliers afin de préserver les routes migratoires
- Jumelage du sanctuaire Agoa avec des aires marines protégées étrangères

Espaces

- Aires protégées
 - Sanctuaire Agoa: vise à apporter la tranquillité nécessaire aux mammifères marins pour se nourrir, se reproduire et élever leurs petits
 - Parc National de la Guadeloupe
 - Réserve naturelle nationale des îles de Petite Terre



Encadrer les activités

- Charte de bonne pratiques pour l'observation des cétacés
- Formations pour les professionnels



Sensibilisation du public

- Apprentissage des bonnes pratiques (institutions et associations)



Renforcer la recherche

- Améliorer les connaissances sur les mammifères marins et leurs interactions avec l'Homme (institutions et associations)

Développement d'outils

- Systèmes de navigation anti-collisions, Innovations des matériaux de pêche pour limiter les enchevêtrements

▲ Figure 7 : Les menaces qui pèsent sur les mammifères marins et les solutions à apporter. Les flèches rouges correspondent aux menaces et les flèches vertes, aux solutions à apporter.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

► Méthode de calcul

Richesse

• Les données de richesse dans la ZEE de la Guadeloupe ont été obtenues à partir de la compilation de deux jeux de données afin d'avoir une couverture temporelle de 2000 à 2024 : des données maillées (10 km x 10 km) issues de l'atlas des mammifères marins [2000-2015] et des données de suivis Obis [2016-2024]. La délimitation spatiale des données s'est basée sur la limite de la ZEE de la Guadeloupe. Les limites bathymétriques pour la définition des zones sont 0m, -100m, -1500 m de profondeur. Le calcul de la richesse par zone s'est basé sur le nombre total d'espèces observées sur la période 2000-2024.

État de conservation des espèces

• Le calcul de la part d'espèces menacées pour chaque catégorie repose sur le pourcentage du nombre d'espèces d'une catégorie sur le nombre total d'espèces évaluées. Part d'espèces menacées = $\frac{\text{Nombre d'espèces menacées d'extinction (CR+EN+VU)}}{\text{Nombre total d'espèces évaluées}} \times 100$

► Limites

Concernant les statuts de menace d'extinction, l'analyse repose uniquement sur les espèces évaluées de la Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre faune de Guadeloupe de 2021.

Il est à noter que les données présentées ne tiennent pas compte des efforts d'observation plus importants dans la zone côtière et en côte-sous-le-vent.

► Données sources

Richesse :

Jeu de données de l'Atlas des mammifères marins compilant des données d'observations dans les eaux françaises de 2000 à 2014. Disponible au lien suivant : <https://inpn.mnhn.fr/espece/jeudonnees/290>

Requête Obis sur les groupes d'espèces Carnivora et Cetartiodactyla, de 2015 à 2024 dans la zone Guadeloupe et Martinique. Disponible : <https://mapper.obis.org/?taxonid=2687,370511,159502&areaid=78&startdate=2015-01-01&enddate=2024-12-31#> téléchargées le 2025-10-06.

Données échouages :

Consultation des données du Réseau National Echouages <http://pelagis.in2p3.fr/public/histo-carto/> par l'Observatoire Pelagis et l'UAR 3468 BBEES (données les plus récentes : 2023). Pour l'année en cours et l'année précédente les données d'échouages sont incomplètes car en cours de saisie.

Données état de conservation :

Liste rouge des mammifères marins de Guadeloupe (2021) téléchargée le 26/02/2025. Disponible : https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/FR/Mammiferes_marins_Guadeloupe_2021 issue de l'INPN, version (2023.1) téléchargée le 26/06/2024.

► Références réglementaires

Légifrance

- [Arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection](#)
- [Arrêté préfectoral réglementant l'approche des cétacés dans les Antilles françaises](#)

► Références bibliographiques

Bernier, L., Prieto González, R., Hassall, C., Teillard, V., & Bernus, J. (2025). Characterizing Fraser's dolphin (*Lagenodelphis hosei*) in the Lesser Antilles: Distribution, movements, and co-occurrence with other cetacean species to inform conservation strategies in the Caribbean. *Marine Mammal Science*, 41, e70039.

Gandilhon, N. (2012). *Contribution au recensement des cétacés dans l'archipel de Guadeloupe* (Thèse de doctorat). Université des Antilles et de la Guyane.

Laran, S., Bassols, N., Dorémus, G., Authier, M., Ridoux, V., & Van Canneyt, O. (2019). *Distribution et abondance de la mégafaune marine aux Petites Antilles et en Guyane française. Campagne REMMOA – II : Rapport final pour l'Agence Française pour la Biodiversité*. Observatoire Pelagis, La Rochelle Université.

Méheust, E., Dars, C., Caurant, F., Dabin, W., Demaret, F., Genu, M., Guichard, B., Méndez-Fernandez, P., Peltier, H., Spitz, J., Van Canneyt, O., & Wund, S. (2024). *Les échouages de mammifères marins en France en 2023*. Observatoire Pelagis, La Rochelle Université et CNRS.

Rinaldi, C., Rinaldi, R., Lainé, J., & Barbraud, C. (2021). Population dynamics of sperm whales (*Physeter macrocephalus*) in Guadeloupe, French Caribbean: A mark-recapture study from 2001 to 2013. *Marine Mammal Science*. <https://doi.org/10.1111/mms.12837>

Savouré-Soubelet, A., Aulagnier, S., Haffner, P., Moutou, F., van Canneyt, O., Charrassin, J.-B., & Ridoux, V. (Coords.). (2016). *Atlas des mammifères sauvages de France. Volume 1 : Mammifères marins*. Muséum national d'Histoire naturelle ; IRD. (Patrimoines naturels ; 74).

UICN Comité français, OFB, & MNHN. (2021). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres Faune de Guadeloupe*. UICN France.

Vachon, F., Rendell, L., Gero, S., & Whitehead, H. (2024). *Abundance estimate of Eastern Caribbean sperm whales using large scale regional surveys*. *Marine Mammal Science*, 40(3), e13116. <https://doi.org/10.1111/mms.13116>

► Fréquence théorique d'actualisation

Tous les 10 à 20 ans.

Rédactrices

- Mme Lisel Loschenkohl (Chargée de mission valorisation des données et productions de l'ORBIG)
- Dr Catherine Hermant (Responsable du pôle Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ORBIG))

SITES UTILES

Sanctuaire Agoa : <https://sanctuaire-agoa.fr/>

Evasion Tropicale : <http://www.evasiontropicale.org/>

Mon Ecole Ma Baleine : <https://monecolema baleine.com/Accueil>

Projet Blue Corridors : <https://bluecorridors.org/explore/species>

IMMAS : <https://www.marinemammalhabitat.org/immas/>

OMMAG : <https://ommagguadeloupe.wixsite.com/ommag>

CAR-SPAW : <https://www.car-spaw-rac.org/>

CCS : <https://www.ccs-ngo.com/>

Partenaires associés